



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUILLET 2020

N°2020/24

OBJET :
ADOPTION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2020
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020/09)

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le quinze juillet 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Marc SIMONNEAUX, Evelyne PETIT, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Alexis HONGRE

Etaient absents : Maurice PERRAULT (donne pouvoir à Eric CUENOT), Michel RICHARD (donne pouvoir à Evelyne PETIT), Valérie DURAND (donne pouvoir à Damien GUIBOUT), Frédéric LHERM (donne pouvoir à Alexis HONGRE).

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 11

La délibération 2020/09 doit être modifiée au vu du tableau 1259 (Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2020), reçu après le vote du budget en mars 2020. La modification intervient sur les montants des bases et produits de l'année 2020, les taux votés en mars 2020 restent les mêmes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

TAXES	TAUX de référence Année 2019	TAUX votés Année 2020	BASES Année 2020	PRODUITS
Habitation	10,18 %	10,18 %	954 600 €	97 178 €
Foncière bâti	7,02 %	7,02 %	655 600 €	46 023 €
Foncière non bâti	35,51 %	35,51 %	28 200 €	10 014 €
			TOTAL PRODUITS :	153 215 €

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

Damien GUIBOUT